

SE PRÉPARER ET FAIRE FACE À UN CONTRÔLE URSSAF, MSA, INSPECTION DU TRAVAIL

OBJECTIFS

- **Dédramatiser le contrôle.**
- **Donner les clés pour que le contrôle se passe bien.**
- **Informé sur le déroulé du contrôle, les éléments contrôlés...**

RÉSULTATS ATTENDUS

- Préparer les documents demandés.
- Identifier au moins un droit du contrôleur et un droit du contrôlé.
- Identifier les cas de recours après contrôle.

CONTENU

- Le contrôle de l'inspection du travail :
 - L'inspection du travail : quels sont ses droits ?
 - Quels documents à fournir en cas de contrôle ?
 - Comment se déroule la visite en pratique ?
 - L'après-visite ?
- Le contrôle de l'URSSAF ou de la MSA :
 - Le contrôleur : quels sont ses droits ? Et quels sont vos droits ? (Charte du cotisant)
 - Quels documents à fournir en cas de contrôle ?
 - Comment se déroule le contrôle ?

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

PowerPoint / Témoignages et Échanges

FORMATEURS

Juristes en droit du travail du Cerfrance Poitou-Charentes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis.



Employeur(se) de main d'œuvre souhaitant se préparer aux différents contrôles dont il/elle peut faire l'objet :

- Contrôle MSA, URSSAF ou Caisses des congés payés,
- Contrôle de l'inspection du travail



1 JOUR (7H)



252 €* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,** 35 € avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre opérateur de compétences (OPCO).
- **Et en tant que chef d'entreprise,** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés.

*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts



Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription auprès de votre agence ou sur notre site internet www.poitoucharentes.cerfrance.fr **via cette page >**
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation à l'adresse suivante : formationclient@pch.cerfrance.fr